

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (1992)

Artikel: Rapport et proposition du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux à l'appui des comptes de l'exercice 1992
Autor: Grosjean, Carlos
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-676330>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport et proposition du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux à l'appui des comptes de l'exercice 1992

Monsieur le Président
de la Confédération,
Madame la Conseillère fédérale,
Messieurs les Conseillers fédéraux,

nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes des Chemins de fer fédéraux pour 1992.

Le compte de résultats d'entreprise, où les produits s'inscrivent à 6200,5 MFr et les charges à 6336,5 MFr, se solde par un déficit de 136 MFr, alors que les prévisions portaient sur un montant de 107 MFr. En raison de la mauvaise situation financière, l'on a renoncé au versement de la contribution des CFF pour l'infrastructure.

S'établissant à 6200,5 MFr, les produits dépassent ceux de 1991 de 318,5 MFr, ou 5,4%. La plupart des positions ont pu être améliorées comparativement à l'année précédente. L'ensemble des charges, de 6336,5 MFr, ont progressé d'une année à l'autre de 425,9 MFr, ou 7,2%. Le déficit de 136 MFr sera partiellement couvert par un prélèvement de 109,7 MFr sur la réserve destinée à combler de futurs déficits, créée en 1987. Cette réserve sera ainsi épuisée. Le solde du déficit (26,3 MFr) sera reporté à compte nouveau.

En trafic voyageurs, les CFF ont acheminé 268,3 millions de personnes. Il s'en est fallu de 3,1 millions de personnes, ou 1,1%, que ne soit atteint le résultat de l'année précédente, exceptionnel en raison des manifestations des 700 ans de la Confédération. Les prestations vendues ont diminué de 4,5%, s'établissant à 11,8 milliards de voyageurs-kilomètres, dont 10,3 milliards en trafic intérieur (-5,3%) et 1,5 milliards en trafic international (+1,6%). Malgré la suppression de l'indemnité pour les mesures tarifaires de la Confédération, les produits ont pu être accrus de 72,1 MFr (4,6%) et portés à 1643,9 MFr.

La vente d'abonnements généraux a évolué de façon réjouissante, l'accroissement se chiffrant à 22,8% d'une année à l'autre.

Les produits du trafic marchandises se sont inscrits à 1314,7 MFr, ce qui dénote un accroissement de 6,1 MFr, ou 0,5%. L'adaptation des tarifs au 1er janvier 1992 ainsi qu'une nouvelle convention régissant l'acheminement des envois postaux ont eu un effet positif sur le résultat. Toutefois, le recul du trafic pèse lourdement. Ainsi, en 1992, le tonnage a marqué une diminution de 6,6% par rapport à 1991. Cette évolution est due pour une bonne part à la crise du bâtiment. En trafic international, les raisons du recul doivent être cherchées dans la conjoncture tendue au niveau européen.

Pour les prestations de service demandées par elle, la Confédération a versé 758 MFr, soit 670 MFr pour le trafic voyageurs régional et 88 MFr pour le ferroutage.

Les produits accessoires se sont accrus de 65,7 MFr (10%), pour s'établir à 725,3 MFr. Ce résultat est dû pour une bonne part aux loyers et aux fermages, ainsi qu'à la croissance des intérêts perçus.

L'ensemble des charges a progressé de 425,9 MFr (7,2%), s'inscrivant à 6336,5 MFr. Le budget a pu être respecté (+0,2 MFr), les différents groupes de charges ayant toutefois évolués différemment. Les charges de personnel (-54,5 MFr) et les dépenses de choses (-59,6 MFr) sont restées notablement en deçà des prévisions. Les autres positions, notamment les intérêts (+32,9 MFr) et les dépenses d'investissement non actives (+50,6 MFr) ont dépassé les prévisions en d'égales proportions.

Plus de la moitié de l'accroissement des charges par rapport à 1991 résulte des charges de personnel, qui, s'élevant à 3534,6 MFr, représentent 56% de l'en-

semble. L'accroissement de 256,9 MFr (7,8%), alors que l'effectif était en baisse, est dû à l'allocation de renchérissement de 4,5% ainsi qu'au relèvement des salaires réels au 1er juillet 1991, qui a nécessité des versements à l'assurance du personnel.

Suite au renchérissement surtout, les dépenses de choses, d'un montant de 1246,8 MFr, ont dépassé de 41,7 MFr ou 3,5% les chiffres de l'exercice précédent.

En raison de nouveaux emprunts contractés à la fin de 1991 et de la nouvelle augmentation des taux, le service de l'intérêt s'est élevé à 656,4 MFr, ce qui représente une augmentation de 17,9%.

En vue de réaliser des économies, le Parlement a limité les prestations de la Confédération pour le compte de résultats de l'infrastructure à 1215 MFr. Les CFF ont pris les mesures nécessaires pour respecter cette consigne. En raison de l'évolution des coûts, notamment des intérêts, les dépenses figurant au compte de résultats de l'infrastructure se sont élevées en 1992 à 1253,5 MFr. La différence de 38,5 MFr va à la charge des CFF et se répercute sur le compte de résultats d'entreprise.

Les dépenses brutes de 1970,9 MFr figurant au compte des investissements sont inférieures de 117,6 MFr (5,6%) comparativement au résultat de 1991, et de 203,8 MFr (9,4%) par rapport aux prévisions.

La part des investissements ordinaires (plafonnés) s'élève à 1644,2 MFr bruts, dont 1578,6 à la charge des CFF. La consigne du Conseil fédéral (1576 MFr) a dès lors pu être respectée. Les investissements financés par des crédits spéciaux (Rail 2000, ferroutage, etc.), s'inscrivant à 326,7 MFr, sont restés en retrait de 199,4 MFr sur les prévisions.

Nous fondant sur le présent rapport et sur les comptes qui l'accompagnent, nous avons l'honneur de vous soumettre, à l'attention de l'Assemblée fédérale, les propositions que voici.

1. Les comptes des Chemins de fer fédéraux de 1992 sont approuvés.
2. La gestion des Chemins de fer fédéraux durant l'exercice 1992 est approuvée.

3. En raison de la mauvaise situation financière, les Chemins de fer fédéraux n'ont pas pu verser de contribution à la couverture des coûts de l'infrastructure. Les prestations de la Confédération pour l'infrastructure s'élèvent à 1 215 000 000 francs.

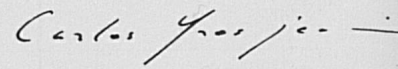
4. En application de l'article 15a de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, le découvert de 135 977 213 francs sera en partie compensé par un prélèvement sur la réserve destinée à combler des futurs déficits, d'un montant de 109 729 660 francs, le solde, soit 26 247 553 francs, étant reporté à compte nouveau.

Le conseil d'administration et la direction générale expriment leur reconnaissance aux collaboratrices et aux collaborateurs de tous les échelons pour leur grand dévouement. De nombreuses difficultés ont dû être surmontées pour fournir les prestations de 1992. Merci aussi à la population et à l'économie suisses, qui font confiance au chemin de fer.

Veuillez croire, Monsieur le Président de la Confédération, Madame la Conseillère fédérale et Messieurs les Conseillers fédéraux, à notre haute considération.

Berne, le 1^{er} avril 1993

Au nom du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux:



Le président, Carlos Grosjean